



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 12 décembre 2023 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	<u>Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration suivantes :</u>			
	- réunion ordinaire du 3 octobre 2023 ; *	Décision	5 min.	16 h 35
	- réunion extraordinaire du 1 ^{er} novembre 2023 ; *			
	- réunion extraordinaire du 30 novembre 2023 ; *			
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 40
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>	Information	10 min.	16 h 50
4.1.	Rencontre du conseil d'administration du 26 mars 2024			
	- Plan directeur des aires extérieures du Parc olympique ;			
	- Préprogrammation du 50 ^e anniversaire des JO de 1976 et du Parc olympique ;			
5.	<u>Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
	[REDACTED]	Décision	5 min.	17 h 00
	[REDACTED]	Décision	10 min.	17 h 05
	*			
5.3.	Délégation de pouvoirs permettant d'effectuer des emprunts ; *	Décision	5 min.	17 h 15
6.	<u>Comité d'audit</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 22 novembre 2023 ; *	Information	15 min.	17 h 20
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 35
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 40
	[REDACTED]	Information	10 min.	17 h 45
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 55

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

7. Comité des ressources humaines

- | | | | | |
|------|--|-------------|---------|---------|
| 7.1. | Rapport du président – rencontre du 28 novembre 2023 ; * | Information | 15 min. | 18 h 00 |
| 7.2. | Processus de nomination d'un nouveau président-directeur général ; | Information | 5 min. | 18 h 15 |

8. Comité de gouvernance et d'éthique

- | | | | | |
|------|--|-------------|---------|---------|
| 8.1. | Rapport de la présidente – rencontre du 21 novembre 2023 ; * | Information | 15 min. | 18 h 20 |
| 8.2. | Portrait de la composition du conseil d'administration ; * | Information | 5 min. | 18 h 35 |
| 8.3. | Modification (article 13.4) du <i>Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers</i> dans le cadre de l'implantation d'un nouveau système de paie ; * | Décision | 5 min. | 18 h 40 |
| 8.4. | [REDACTED] | Décision | 5 min. | 18 h 45 |

9. Comité des immobilisations

- | | | | | |
|------|---|-------------|---------|---------|
| 9.1. | Rapport du président – rencontre du 29 novembre 2023 ; * | Information | 15 min. | 18 h 50 |
| 9.2. | Contrat pour Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX ; * | Décision | 5 min. | 19 h 05 |
| 9.3. | Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ; | Information | 20 min. | 19 h 10 |

10. Varia

11. Huis clos

12. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12 décembre 2023.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M ^{mes}	Annie Bernard Chantal Bilodeau Julie Favreau-Lavoie Francine Labelle Sylvia Morin Marie-Jacqueline Saint-Fleur
MM.	Pierre Laporte, président du conseil Michel Labrecque, président-directeur général Éric Albert Pierre Bellerose François Dépelteau Alain Lavoie Pierre Schetagne

Étaient présents à titre d'invités

M ^{me}	Joëlle Brodeur
M.	Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M ^e	Denis Privé
----------------	-------------

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 3 octobre 2023, réunion extraordinaire du 1^{er} novembre 2023 et réunion extraordinaire du 30 novembre 2023**

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 3 octobre 2023, réunion extraordinaire du 1^{er} novembre 2023 et réunion extraordinaire du 30 novembre 2023 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication du Président**

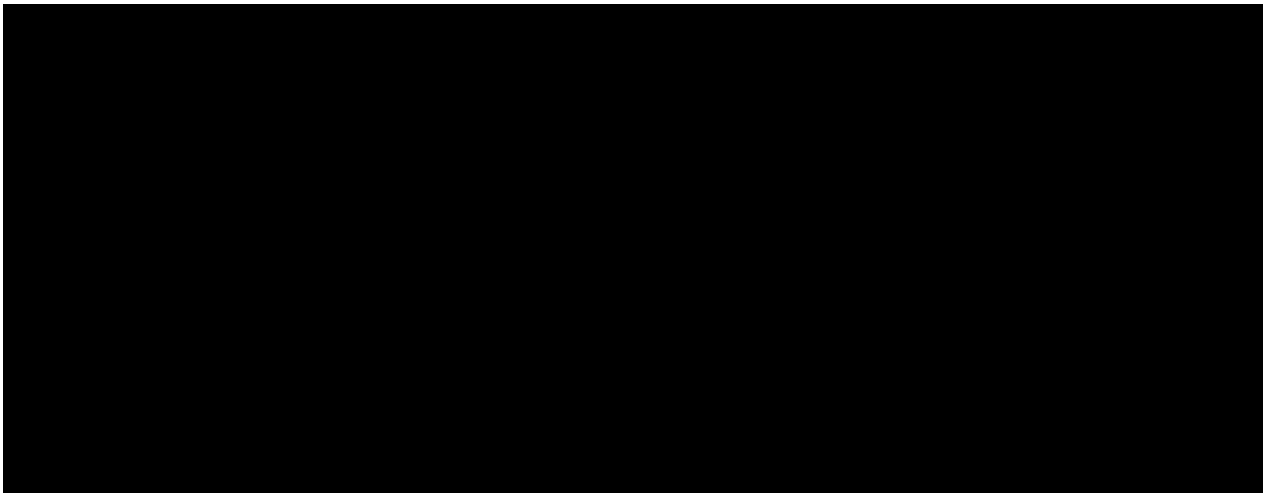
Le président du conseil d'administration mentionne que l'automne 2023 a été chargé pour le Parc olympique et que les prochains mois s'annoncent pour l'être tout autant. Il mentionne que les dossiers prioritaires des prochains mois sont les travaux exploratoires visant à finaliser le Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique, le cheminement du Dossier d'affaires vers une approbation finale pour le gouvernement du Québec, ainsi que le recrutement d'un successeur au poste de président-directeur général.

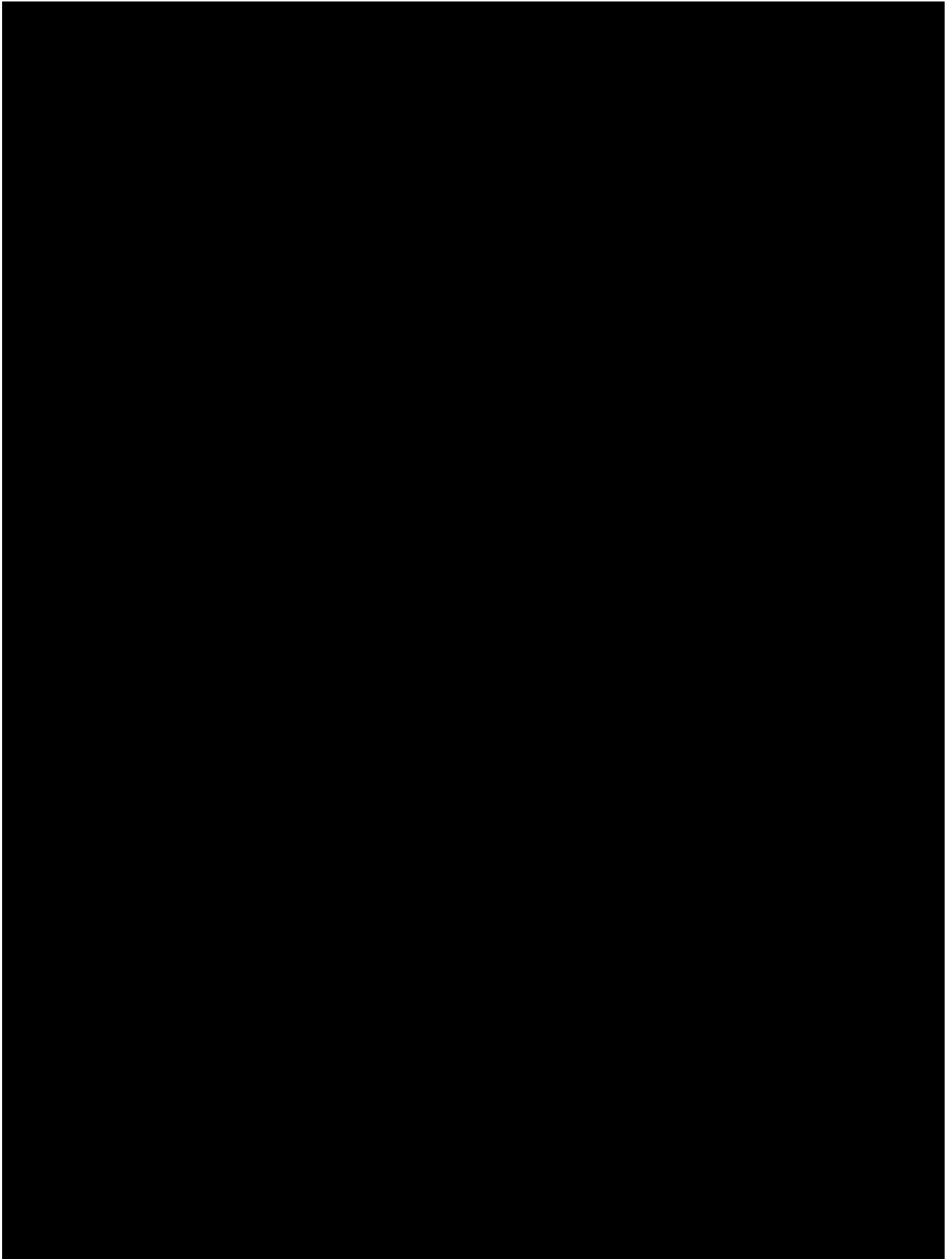
4. **Communication du Président-directeur général**

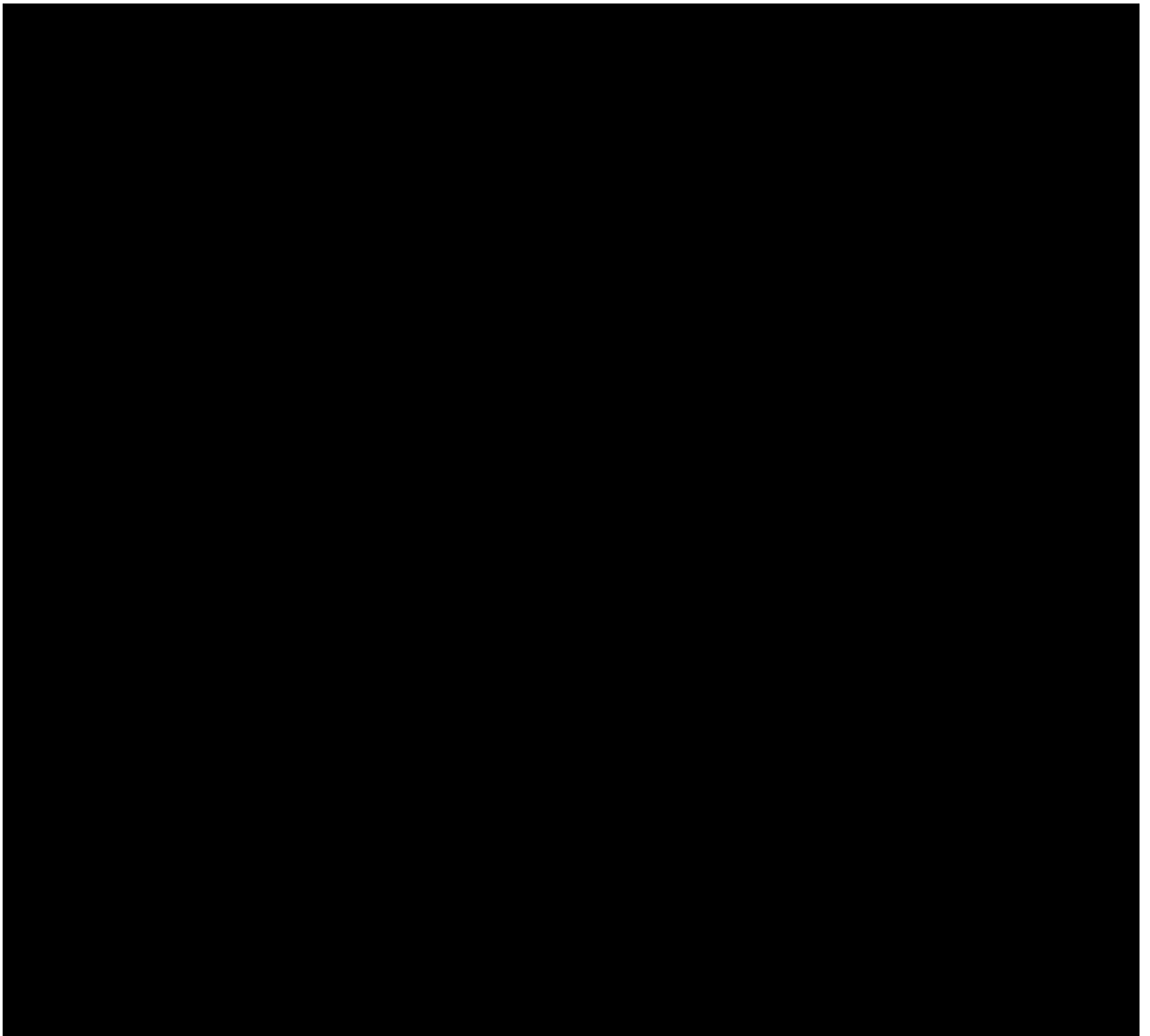
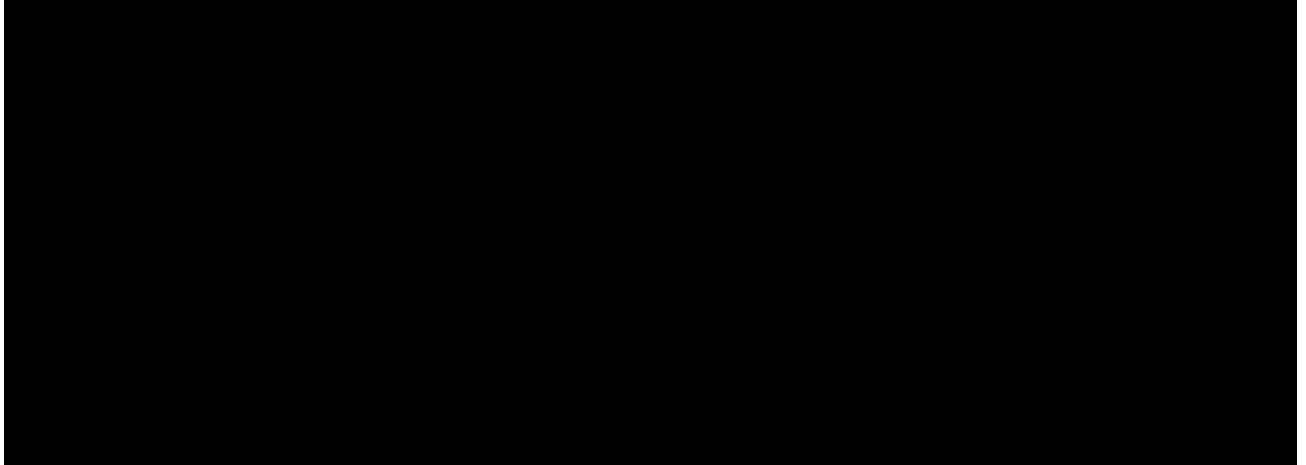
4.1 **Rencontre du conseil d'administration du 26 mars 2024**

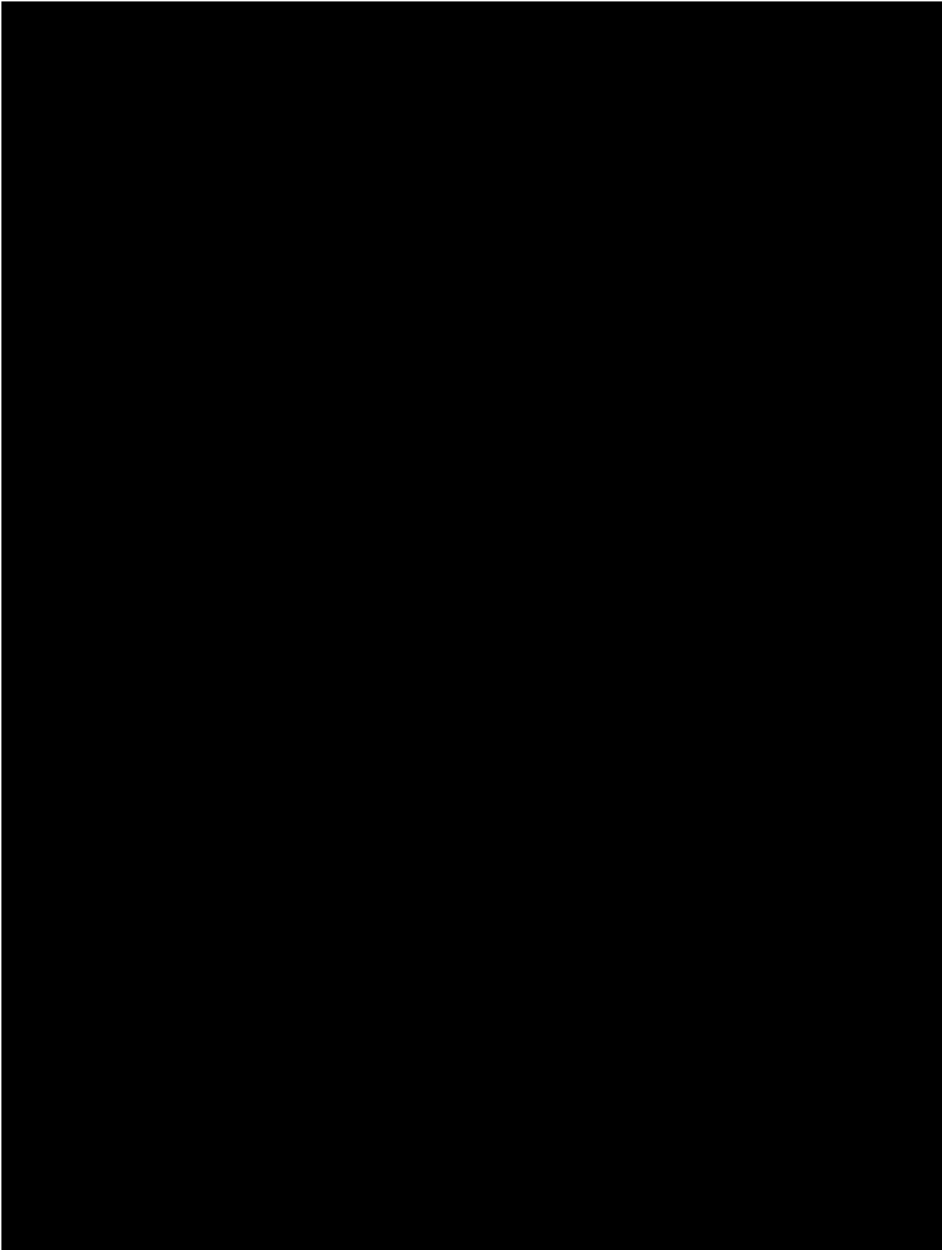
En l'absence momentanée du président-directeur général, madame Joëlle Brodeur présente les points inscrits au point 4.1 de l'ordre du jour. Elle mentionne que le président-directeur général souhaite déposer à la rencontre du conseil d'administration du 26 mars 2024, une version finale pour adoption du plan directeur d'aménagement des espaces extérieures du Parc olympique, ainsi qu'une programmation préliminaire du 50^e anniversaire des Jeux olympique de 1976 et du Parc olympique.

5. **Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives**









5.3 Délégation de pouvoirs permettant d'effectuer des emprunts

RÉSOLUTION N° 8106

ATTENDU QUE l'article 3.6.23 du *Règlement 178 de régie interne de la Société* stipule que le « président, le président-directeur général, un dirigeant, un vice-président et le vice-président finances et de l'administration et chef de la direction financière ou toute autre personne désignée de temps à autre par le conseil, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, sont toutefois autorisés à effectuer des emprunts et à émettre des billets, et autres titres, aux conditions déterminées par le gouvernement, lorsque ces emprunts sont contractés auprès du ministre des finances, en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement » ;

ATTENDU QUE les réalités du Parc olympique font en sorte que des emprunts à court terme au fonds de financement sont désormais beaucoup plus fréquents et que pour des raisons opérationnelles le Parc olympique souhaite désigner le Directeur(trice) des finances et le Directeur(trice) adjoint(e) des finances comme personnes autorisées à effectuer des emprunts et à émettre des billets, et autres titres, aux conditions déterminées par le gouvernement, lorsque ces emprunts sont contractés auprès du ministre des finances, en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement ;

ATTENDU QUE M. Michel Labrecque, président-directeur général, recommande de désigner le Directeur(trice) des finances et le Directeur(trice) adjoint(e) des finances comme personnes autorisées à effectuer des emprunts et à émettre des billets, et autres titres, aux conditions déterminées par le gouvernement, lorsque ces emprunts sont contractés auprès du ministre des finances, en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement ;

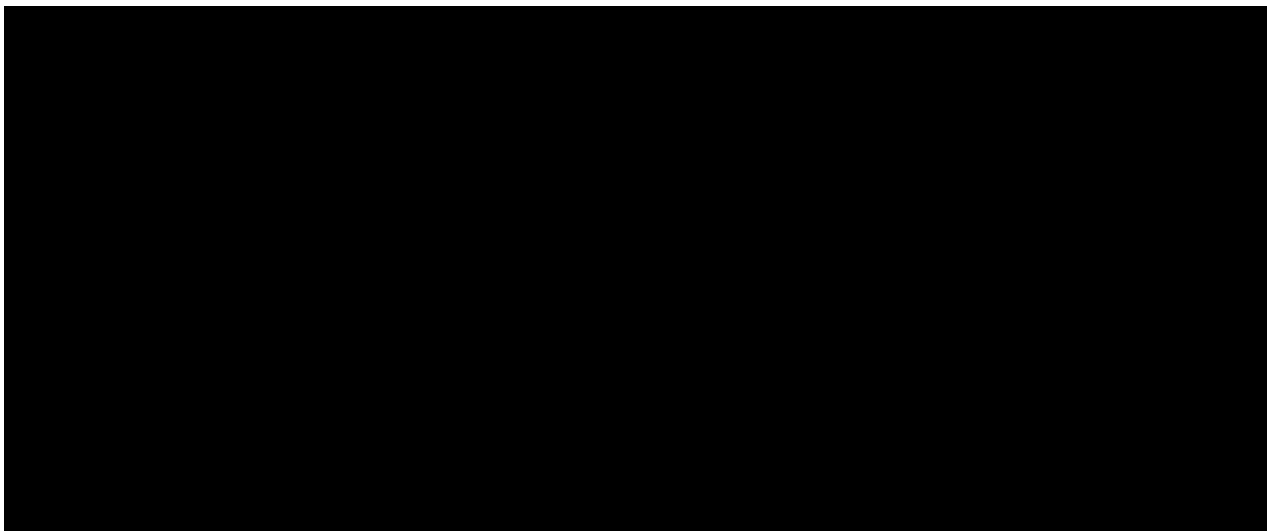
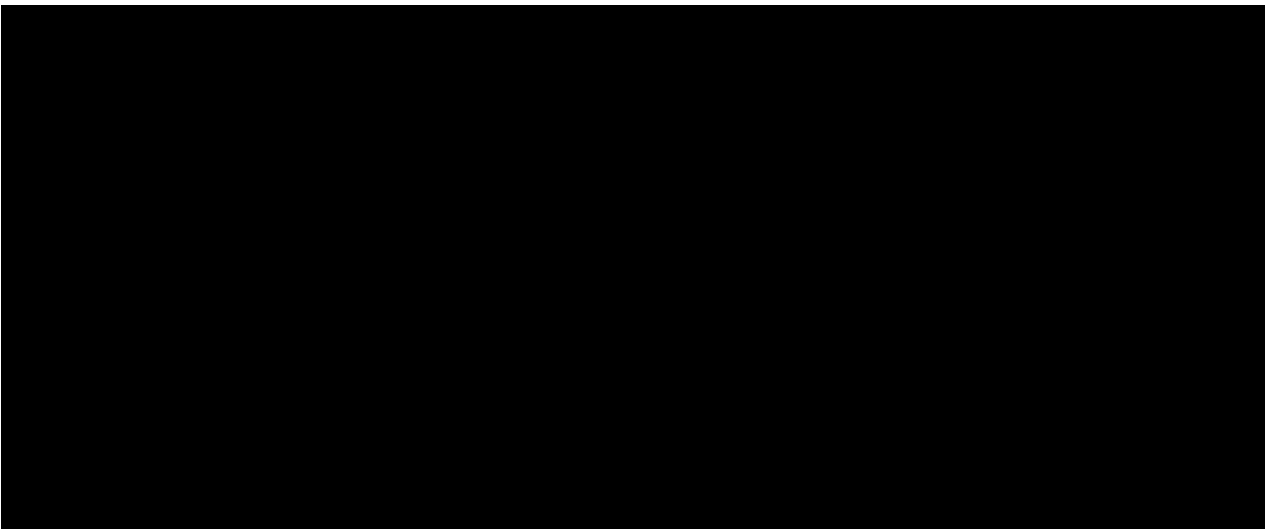
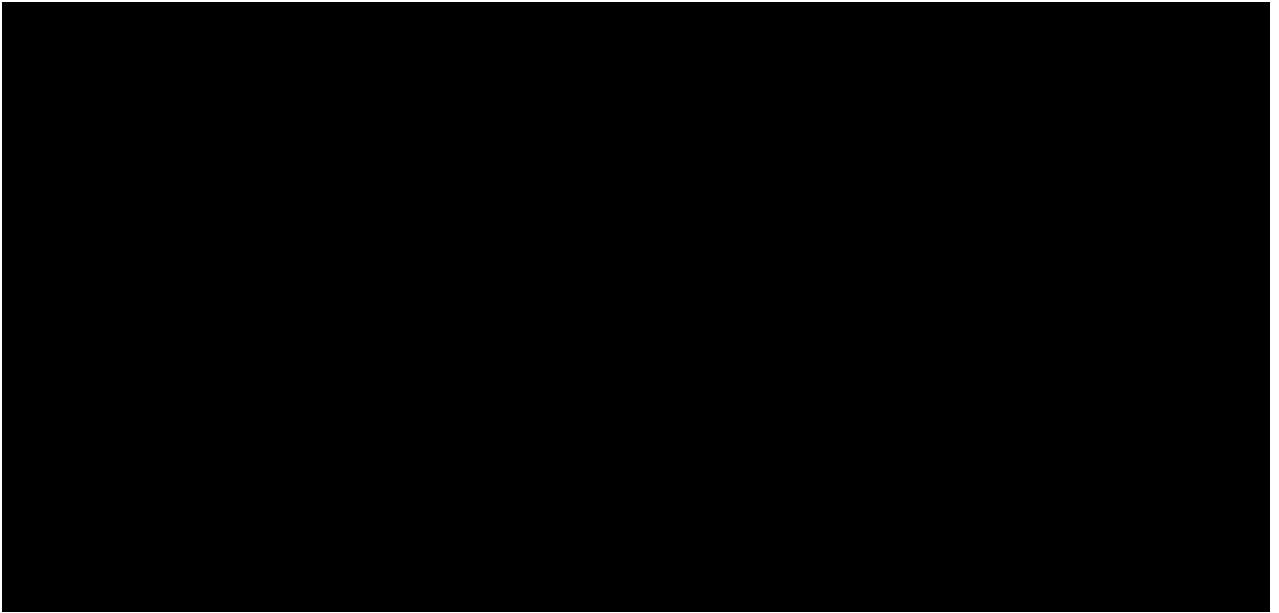
SUR PROPOSITION M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

DE DÉSIGNER le Directeur(trice) des finances et le Directeur(trice) adjoint(e) des finances comme personnes autorisées à effectuer des emprunts et à émettre des billets, et autres titres, aux conditions déterminées par le gouvernement, lorsque ces emprunts sont contractés auprès du ministre des finances, en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement, pourvu qu'ils agissent, l'un ou l'autre, conjointement avec le président, le président-directeur général, un dirigeant ou un vice-président.

6. Comité d'audit

6.1 Rapport du président – rencontre du 22 novembre 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité d'audit faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 novembre 2023. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.



7. **Comité des ressources humaines**

7.1 **Rapport du président – rencontre du 28 novembre 2023**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 28 novembre 2023. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et discussion.

7.2 **Processus de nomination d'un nouveau président-directeur général**

RÉSOLUTION N° 8107

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.3 de Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1 .02), modifiée par le chapitre 19 des lois de 2022, le président-directeur général d'une société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil ;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Michel Labrecque, président-directeur général du Parc olympique, viendra à échéance le 23 février 2024 et que ce dernier ne souhaite pas solliciter de mandat supplémentaire ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite débiter le processus de sélection afin d'être en mesure de recommander au gouvernement une ou des candidatures pour la nomination d'un nouveau président-directeur général du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande de retenir les services d'une firme externe pour accompagner le conseil d'administration dans le processus de sélection d'un nouveau président-directeur général, de créer un comité spécial du conseil d'administration qui sera chargé de suivre ce processus et de lancer la démarche dès maintenant ;

SUR PROPOSITION madame Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

DE RETENIR les services de la firme Gallagher pour accompagner le conseil d'administration dans le processus de sélection et de recommandation d'un nouveau président-directeur général du Parc olympique ;

DE CRÉER un comité spécial du conseil d'administration pour suivre le processus de sélection et de recommandation d'un nouveau président-directeur général, **ÉTANT ENTENDU QUE** ce comité spécial sera formé de Pierre Laporte, Pierre Bellerose, Pierre Schetagne, Eric Albert, Sylvia Morin, Francine Labelle et Chantal Bilodeau ;

DE LANCER le processus de sélection et de recommandation d'un nouveau président-directeur général du Parc olympique dès maintenant.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Rapport de la présidente – rencontre du 21 novembre 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 21 novembre 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.

8.2 Portrait de la composition du conseil d'administration

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document transmis au Parc olympique par le Secrétariat aux emplois supérieurs et décrivant le portrait de la composition du conseil d'administration en date du 5 octobre 2023, ainsi que des zones de vigilance qui découlent des obligations en vigueur ou à venir.

En effet, ce portrait présente des données sur l'appartenance des membres du conseil d'administration aux groupes visés suivants :

- Femmes
- Jeunes de 35 ans et moins
- Autochtones
- Minorités visibles
- Minorités ethniques
- Personnes handicapées

Les critères en lien avec les groupes visés mentionnés ci-dessus devront être pris en considération lors d'éventuels renouvellements ou nominations au conseil d'administration.

8.3 Modification du Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers dans le cadre de l'implantation d'un nouveau système de paie

RÉSOLUTION N° 8108

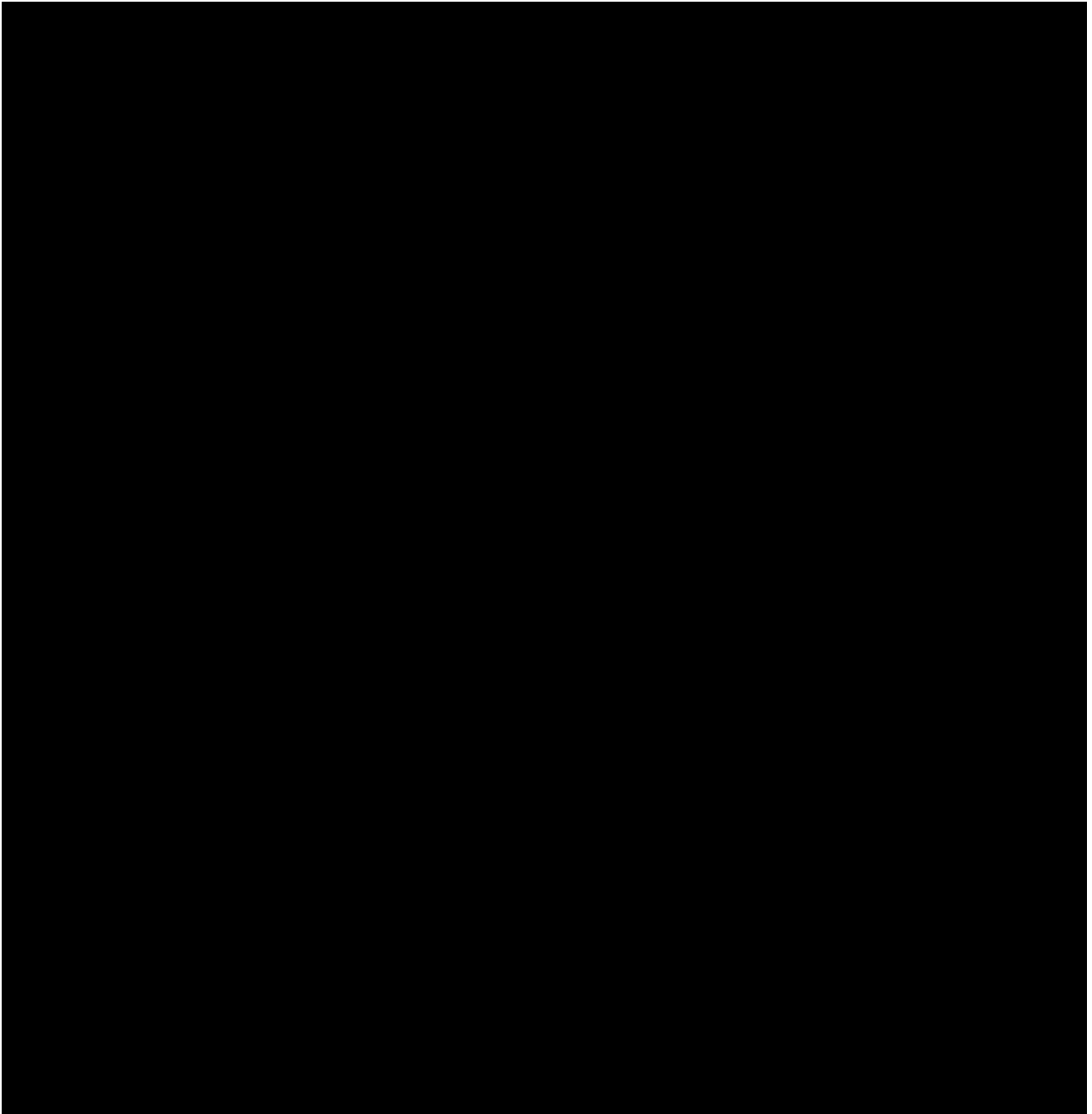
ATTENDU QUE dans le cadre de l'implantation d'un nouveau système de gestion de la paie au Parc olympique, une modification au *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* est nécessaire afin d'accorder une délégation du pouvoir d'autoriser le décaissement bancaire relatif au traitement de la paie ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées au *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* ;

ATTENDU QUE madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption, tel que modifié, du *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* ;

SUR PROPOSITION madame Francine Labelle, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers*, tel que modifié et présenté en annexe de la présente.



9. Comité des immobilisations

9.1 Rapport du président – rencontre du 29 novembre 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 29 novembre 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information, pour discussion et pour décision.

9.2 Contrat pour Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX

RÉSOLUTION N° 8110

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM704334 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 21 novembre 2023, sept (7) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX » ;

SUR PROPOSITION M. Pierre Bellerose, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM704334 intitulé « Travaux de réfection de la structure de l'axe 12 au stationnement Pie-IX » à l'entreprise 9150-0124 / Québec inc. (Diamantex), soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 044 930 \$.

9.3 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour verbale concernant les derniers développements sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

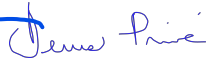
M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 00 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 30.



Pierre Laporte
Président



2024.04.05
14:28:16 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 18 décembre 2023 à 16 h 30
Endroit : Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

-
- | | | | | |
|----|--|-------------|---------|---------|
| 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u> | | | |
| | Déclaration d'intérêt des administrateurs; | Décision | 2 min. | 16 h 30 |
| 2. | Adoption du Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique ; * | Information | 60 min. | 16 h 32 |
| 3. | Levée de la séance | | | |

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 18 décembre 2023.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M ^{mes}	Annie Bernard Chantal Bilodeau Julie Favreau-Lavoie Francine Labelle Sylvia Morin Marie-Jacqueline Saint-Fleur
MM.	Pierre Laporte, président du conseil Michel Labrecque, président-directeur général Éric Albert Pierre Bellerose François Dépelteau Alain Lavoie Pierre Schetagne

Étaient présents à titre d'invités :

M ^{mes}	Joëlle Brodeur Gabrielle L'Écuyer
MM.	Sylvain Bédard Nadir Guenfound

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M ^e	Denis Privé
----------------	-------------

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique**

RÉSOLUTION N° 8111

ATTENDU QU'en mars 2014, le Parc olympique s'est associé à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, conformément aux sections II et III du chapitre II de *la Loi sur les infrastructures publiques* ;

ATTENDU QU'en octobre 2017, un mémoire présentant le Dossier d'opportunité visant à remplacer la toiture du Stade olympique par une « nouvelle toiture fixe et souple incluant une portion démontable laquelle fera l'objet d'une analyse plus approfondie » a été déposé au Conseil des ministres ;

ATTENDU QUE le 19 décembre 2017, la ministre du Tourisme confirme par écrit que le Conseil des ministres autorise le Parc olympique à élaborer le Dossier d'affaires (DA) pour le démantèlement de la toiture actuelle du Stade olympique et son remplacement par une nouvelle selon un mode conception – construction – financement et entretien (CCF+E) ;

ATTENDU QU'en octobre 2019, le Parc olympique a lancé un appel de qualification (AQ), première étape d'un appel d'offres public en deux étapes pour le remplacement de la toiture, dans le but de sélectionner un maximum de trois (3) candidats qualifiés pour participer à un appel de propositions (AP) à venir, deuxième étape de l'appel d'offres public en deux étapes ;

ATTENDU QUE le 6 mars 2020, au terme de cette étape, une seule candidature a été déposée par un consortium québécois formé des sociétés Pomerleau (à titre d'entrepreneur général et de gestionnaire du projet), Groupe Canam (pour la conception, la fabrication et l'installation de la structure métallique), Montage St-Laurent (pour l'installation de la toiture), Walter P. Moore (pour la conception de la toiture), Pfeifer Fabritec (pour la conception, la fabrication et l'installation de structures câblées), Lemay/ACDF/Gensler (à titre d'architectes) et Vitreco (pour la fabrication et l'installation de l'enveloppe de la toiture (verre et autres revêtements) ;

ATTENDU QUE conformément au processus prévu, la candidature de Groupe Pomerleau - Canam (GPC) a été jugée conforme et le comité de sélection a conclu qu'elle regroupait des entreprises considérées comme étant parmi les meilleures en termes d'expertises disponibles sur le marché pour réaliser le projet ;

ATTENDU QU'en août 2020, un mémoire intitulé *Demande d'autoriser le lancement de la première portion de l'appel de proposition avec un seul proposant pour le contrat conception – construction – financement et entretien du projet de remplacement de la toiture du Stade*

olympique, menant au dépôt d'un dossier d'affaires au Conseil des ministres a été présenté au Conseil des ministres ;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2020, le Conseil des ministres a autorisé le lancement de l'AP avec un seul proposant (le Proposant), en l'occurrence la seule équipe s'étant qualifiée au terme de l'AQ, soit GPC ;

ATTENDU QUE des changements majeurs sont survenus depuis l'approbation du DO par le gouvernement, il y a bientôt six (6) ans, et que depuis sa décision de 2020, le contexte initial de réalisation du projet est radicalement différent ;

ATTENDU QUE la haute complexité technique du remplacement de la toiture a été accentuée par l'obligation de procéder à une mise à niveau du Stade conformément à la plus récente version du *Code national du bâtiment* (CNB 2015), et ce, peu importe la solution de remplacement retenue ;

ATTENDU QUE plutôt que de renforcer la structure existante afin d'en augmenter la capacité portante, la solution actuelle privilégie un allègement des charges sur celle-ci par l'installation d'un anneau technique beaucoup plus léger, ce qui n'était pas prévu dans l'AQ ;

ATTENDU QUE cette approche, avalisée par un comité d'experts internationaux en ingénierie des structures, consiste à remplacer l'anneau technique actuel, en procédant à son démantèlement et à la conception-construction d'un nouvel anneau technique ;

ATTENDU QUE l'allègement des charges sur la structure est incontournable et accroît substantiellement la complexité du projet ;

ATTENDU QUE depuis le lancement de l'AQ, plusieurs bouleversements économiques ont été provoqués par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, perturbant la circulation des biens et ressources partout sur la planète et entraînant l'économie mondiale dans un cycle inflationniste dont elle n'est pas encore sortie ;

ATTENDU QUE la gestion et la résolution des enjeux et des changements majeurs précédemment mentionnés requièrent d'ajuster le cadre contractuel initialement envisagé ;

ATTENDU QUE le remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique seront intégrés dans un seul contrat afin de simplifier la réalisation du projet entre la conception et la réalisation des deux ouvrages, dans une approche collaborative avec GPC ;

ATTENDU QUE le 19 juillet 2023, le Conseil des ministres a adopté le mémoire intitulé *Remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal*, visant à prendre acte de la séquence proposée pour les prochaines étapes qui permettra d'assurer la réalisation du projet de remplacement de l'anneau technique et de la toiture, tout en limitant les retards qui mettent à risque la pérennité du Stade, son occupation et les revenus en découlant ;

ATTENDU QUE le 26 juillet 2023, le Parc olympique a annulé l'AP en cours et a publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) un avis d'intention pour la conclusion d'un contrat de gré à gré visant le développement de la solution technique du remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal ;

ATTENDU QUE par sa résolution 8093 du 7 août 2023, le conseil d'administration du Parc olympique a autorisé l'octroi d'un contrat de services pour le développement de la solution technique du remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal à GCPC S.E.N.C, soit l'équipe formée par Pomerleau inc. et Groupe Canam inc. ;

ATTENDU QU'un DA pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal a été complété et qu'il est prêt à être soumis au Conseil des ministres pour recevoir son approbation ;

ATTENDU QUE le DA pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal présente l'information relative à l'option jugée la meilleure à long terme, des engagements quant à l'échéancier de réalisation du projet, sa structure de gouvernance, l'analyse des risques associés à ce dernier, le plan de gestion inhérent à la réalisation de ce projet, ainsi que les coûts associés à la réalisation de ce projet ;

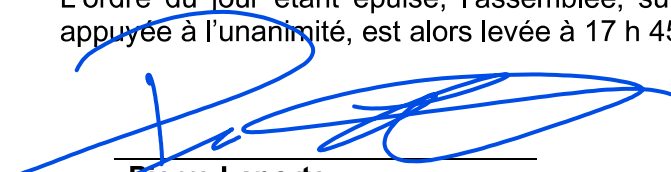
ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Parc olympique ont dûment pris connaissance du DA pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal, incluant un sommaire décisionnel (sommaire exécutif), onze sections et neuf annexes, totalisant ensemble 369 pages, et que l'ensemble des administrateurs en appuient solidairement le contenu ;

ATTENDU QUE M. Michel Labrecque, président-directeur général, recommande l'approbation du DA pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal ;

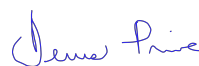
SUR PROPOSITION de M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal ; **ET D'AUTORISER** le président-directeur général de signer et de transmettre à la ministre du Tourisme une lettre d'attestation du Dossier d'affaires.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 45.



Pierre Laporte
Président



2024.04.05
14:28:47 -04'00'
Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 7 février 2024 à 16 h 00
Endroit : Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

-
- | | | | | |
|-----|---|--------------------------|---------|---------|
| 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u> | | | |
| | Déclaration d'intérêt des administrateurs; | Décision | 2 min. | 16 h 30 |
| 2. | Message du président du conseil | Information | 10 min. | 16 h 32 |
| | 2.1 Communication du CA dans l'espace publique ; | | | |
| | 2.2 État de situation concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ; | | | |
| 3. | Information du président-directeur général ; | Information | 2 min. | 16 h 42 |
| 4. | Modification de signataires autorisés au régime d'emprunts du Parc olympique ; * | Décision | 5 min. | 16 h 44 |
| 5. | Contrat pour Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique ; * | Décision | 5 min. | 16 h 49 |
| 6. | Budget 2024-2025 du Parc olympique ; * | Décision | 15 min. | 16 h 54 |
| 7. | Présentation et adoption de la structure interne en lien avec le remplacement de la toiture du Stade ET Nomination d'un Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique ; * | Décision | 45 min. | 17 h 09 |
| 8. | Suivi sur les instances de gouvernance du CA pour le dossier du remplacement de la toiture du Stade ; | Information - Discussion | 20 min. | 17 h 54 |
| 9. | Huis clos | | | |
| 10. | Levée de la séance | | | |

* Documents transmis

**Documents séance tenante

+ Informations nominatives et/ou commerciales



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 00 par vidéoconférence, le 7 février 2024.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M ^{mes}	Chantal Bilodeau Julie Favreau-Lavoie Francine Labelle Sylvia Morin Marie-Jacqueline Saint-Fleur
MM.	Pierre Laporte, président du conseil Michel Labrecque, président-directeur général Éric Albert François Dépelteau Alain Lavoie Pierre Schetagne

Les membres suivants étaient absents lors de la réunion :

M ^{me}	Annie Bernard
M.	Pierre Bellerose

Étaient présents à titre d'invités :

M ^{me}	Joëlle Brodeur
M.	Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M ^e	Denis Privé
----------------	-------------

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Message du président du conseil**

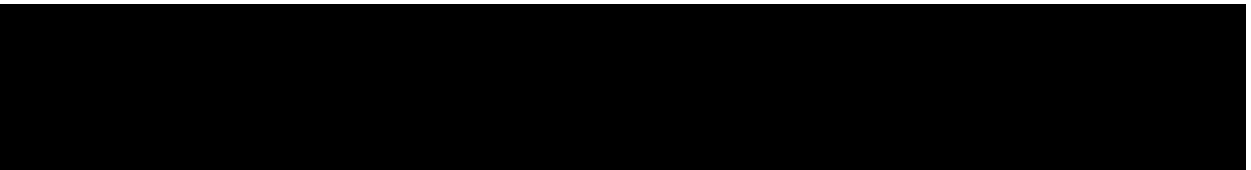
2.1 **Communication du CA dans l'espace publique**

Le président du conseil d'administration rappelle aux membres du conseil que s'ils sont contactés par des journalistes ou des gens de l'externe pour commenter ou donner des informations concernant des dossiers du Parc olympique, ils doivent relayer ces demandes directement à monsieur Cédric Essiminy qui est conseiller en relations publiques au Parc olympique. M. Essiminy se chargera de répondre à ces demandes au nom du Parc olympique.

2.2 **État de situation concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique**

Le président du conseil d'administration rappelle aux membres du conseil que le gouvernement du Québec a autorisé le Parc olympique à aller de l'avant avec le remplacement de la toiture du Stade olympique et à passer en phase réalisation du projet. La conférence de presse a d'ailleurs eu lieu le 5 février dernier au Parc olympique. Le président du conseil mentionne qu'un cocktail sera organisé au Parc olympique le 8 février prochain pour souligner cette étape importante avec les membres du conseil d'administration et les membres de la direction du Parc olympique.

3. **Information du président-directeur général**



4. **Concernant la modification de signataires autorisés au régime d'emprunts de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, valide jusqu'au 31 octobre 2024, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 389 600 000 \$**

RÉSOLUTION N° 8112

ATTENDU QUE la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique a, en vertu de sa résolution numéro 8022 du 14 septembre 2021, institué un régime d'emprunts, valide

jusqu'au 31 octobre 2024, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 389 600 000 \$, dont 31 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 358 600 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme;

ATTENDU QUE la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique souhaite modifier le régime d'emprunts précité concernant les signataires autorisés au 5^e alinéa du dispositif;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de remplacer le 5^e alinéa du dispositif de la résolution précitée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** la résolution numéro 8022 du 14 septembre 2021, instituant un régime d'emprunts permettant à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique d'emprunter un montant maximal de 389 600 000 \$, dont 31 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 358 600 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme, soit modifiée par le remplacement du 5^e alinéa du dispositif par les suivants :

« 5. **QUE** le Président-directeur général, le Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives, le Vice-président Finances et administration, le Vice-président Exploitation et développement commercial et le Vice-président Infrastructures et gestion de projets pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à signer toute convention de marge de crédit, toute convention de prêt à court terme, ou toute convention de prêt à long terme et tout billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

5.1 **QU'**en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent, le/la Directeur(trice) des finances, ou le/la Directeur(trice) adjoint(e) des finances de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, soient autorisés, pour et au nom de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, pourvu qu'ils agissent, l'un ou l'autre, conjointement avec l'un des dirigeants identifiés au paragraphe précédent; »;

2. **QUE** toutes les dispositions de la résolution numéro 8022 du 14 septembre 2021,

demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

5. **Contrat pour Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique**

RÉSOLUTION N° 8113

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM704275 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 15 janvier 2024, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de madame Chantal Bilodeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM704275 intitulé « Mise à niveau des systèmes d'évacuation d'air dans les consoles du Parc olympique » à la compagnie Les Entreprises de réfrigération L.S. Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 2 938 000 \$.

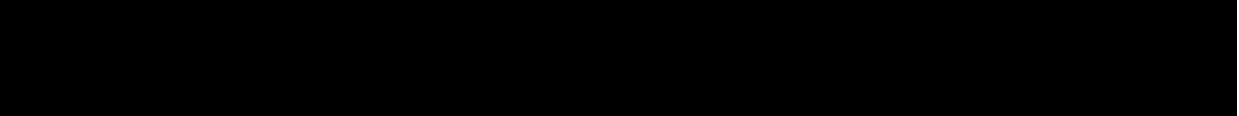
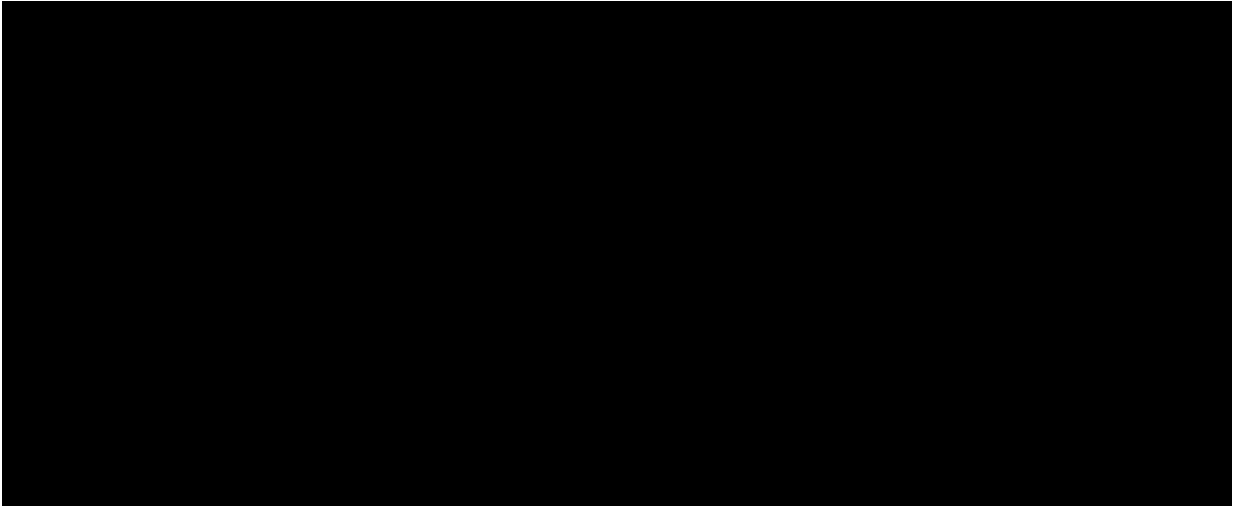
6. **Budget 2024-2025 du Parc olympique**

RÉSOLUTION N° 8114

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2024-2025, la subvention de fonctionnement prévue du Parc olympique est de 15,1 M\$;

ATTENDU QUE cette subvention de fonctionnement, en dollars constants, a connu une baisse de 40% depuis l'exercice 2007-2008 ;





ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé le Parc olympique à aller de l'avant avec le remplacement de la toiture du Stade olympique, que ce projet est fondamental pour l'avenir du Parc olympique, mais qu'il engendrera à court terme des pertes de revenus durant la durée des travaux ;

ATTENDU QUE dans le contexte du remplacement de la toiture du Stade olympique, le Parc olympique doit continuer à jouer pleinement son rôle dans l'écosystème touristique et événementiel montréalais et québécois ;

ATTENDU QUE dans ce même contexte, le Parc olympique doit obtenir une valorisation de sa subvention de fonctionnement afin d'équilibrer son budget ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2 c) du Règlement 180 concernant le comité d'audit, le comité examine et recommande pour approbation au conseil d'administration le budget annuel du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité d'audit relative au budget 2024-2025 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Eric Albert, président du comité d'audit, recommande l'adoption du budget 2024-2025 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le budget 2024-2025 du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente, incluant la subvention de fonctionnement de 15,1 M\$

7. **Présentation et adoption de la structure interne en lien avec le remplacement de la toiture du Stade ET Nomination d'un Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique**

RÉSOLUTION N° 8115

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé le Parc olympique à aller de l'avant avec le remplacement de la toiture du Stade olympique et à passer en phase réalisation du projet ;

ATTENDU QU'afin de supporter la réalisation de ce projet, le Parc olympique souhaite procéder à la création d'une Vice-présidence Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique, ainsi qu'à la nomination d'un Vice-président pour combler ce poste ;

ATTENDU QUE monsieur Nadir Guenfoud, Directeur Projets majeurs du Parc olympique, possède le profil, les compétences, les aptitudes, l'expertise et l'expérience nécessaires pour assumer la fonction de Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique ;

ATTENDU QUE le poste de Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique serait un poste de dirigeant relevant directement du président-directeur général ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.6.17 de Règlement 178 de régie interne de la Société, seul le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver la nomination des dirigeants autre que le président-directeur général ainsi que de poser tout acte nécessaire à la gestion du personnel de la société, notamment, mais non limitativement, la promotion, la rétrogradation, l'application de mesures disciplinaires, le licenciement, le congédiement et la mise à pied ;

ATTENDU QUE M. Michel Labrecque, président-directeur général, recommande la création d'une Vice-présidence Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique, ainsi que la nomination de monsieur Nadir Guenfoud au poste nouvellement créé de Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique ;

SUR PROPOSITION de madame Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

DE CRÉER une Vice-présidence Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique ;

ET

D'APPROUVER la nomination de monsieur Nadir Guenfoud, à compter du 19 février 2024, au

poste de Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture du Stade olympique, aux conditions présentées en annexe de la présente.

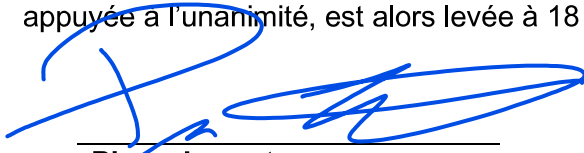
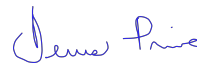
8. **Suivi sur les instances de gouvernance du CA pour le dossier du remplacement de la toiture du Stade**

Ce point sera abordé plus en profondeur lors de la rencontre du conseil d'administration du 26 mars prochain, afin de prendre les bonnes actions pour suivre adéquatement l'évolution du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

9. **Huis clos**

Me Denis Privé, M. Sylvain Bédard et Mme Joëlle Brodeur quittent la rencontre à 18 h 00 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 15.


Pierre Laporte
Président 2024.04.05
14:29:27 -04'00'
Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 22 février 2024 à 12 h 00
Endroit : Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

-
1. Adoption de l'ordre du jour ; *
Déclaration d'intérêt des administrateurs; Décision 2 min. 12 h 00
 2. Contrat régissant le remplacement de la toiture du Stade olympique ;
* + Décision 55 min. 12 h 02
 3. Levée de la séance

* Documents transmis

**Documents séance tenante

+ Informations nominatives et\ou commerciales



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h 00 par vidéoconférence, le 22 février 2024.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Francine Labelle
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie
Pierre Schetagne

Les membres suivants étaient absents lors de la réunion :

M^{mes} Chantal Bilodeau
Sylvia Morin

Étaient présents à titre d'invités :

M^{mes} Joëlle Brodeur
Gabrielle L'Écuyer

MM. Sylvain Bédard
Nadir Guenfoud
[REDACTED]

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Contrat régissant le remplacement de la toiture du Stade olympique

RÉSOLUTION N° 8116

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 8116 du 18 décembre 2023, le conseil d'administration du Parc olympique a approuvé le Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique de Montréal, et a autorisé le président-directeur général de signer et de transmettre à la ministre du Tourisme une lettre d'attestation du Dossier d'affaires ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 10 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) un organisme public doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense, incluant, le cas échéant, la valeur des options, égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats et organismes publics ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 25 de cette loi le gouvernement peut, sur recommandation du Conseil du trésor, autoriser notamment un organisme public à conclure un contrat selon des conditions différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de cette loi et fixer, dans un tel cas, les conditions applicables à ce contrat ;

ATTENDU QUE la recommandation du Conseil du trésor a été obtenue ;

ATTENDU QUE le 31 janvier 2024, le Conseil des ministres a approuvé le dossier d'affaires et pris le décret 120-2024 autorisant la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique à conclure un contrat de gré à gré avec GCPC S.E.N.C. pour le remplacement de la toiture du Stade olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du contrat intitulé *Contrat régissant le remplacement de la toiture du Stade olympique* ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Labrecque, président-directeur général, recommande d'approuver la signature du *Contrat régissant le remplacement de la toiture du Stade olympique* avec GCPC S.E.N.C. ;

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Laporte, président du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la signature du *Contrat régissant le remplacement de la toiture du Stade olympique* avec GCPC S.E.N.C., lequel sera substantiellement conforme au projet de contrat joint à la présente résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 13 h 15.



Pierre Laporte
Président



2024.04.05
14:29:51 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire